A tous nos locataires

Afin que vos conditions de séjour soient les plus agréables, que la garantie de sécurité et d'hygiène soit maximale pour tous, et que les installations, qu'on a voulues pour vous les meilleures, soient le plus longuement préservées,

Nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement et par votre signature, de vous engager à vous y conformer;

Les points suivants devront être observés et respectés : toute personne n'ayant pas accepté ledit règlement par sa signature au bas de l'exemplaire remis par le propriétaire n'a pas le droit d'accès au logement désigné dans son contrat ni à l'espace piscine, ni au tennis.

En attendant le plaisir de vous recevoir au Moulin de la Virvée, il est bon de rappeler quelques règles propres à notre maison d'hôtes.

Nous ne sommes pas un hôtel ni un lieu public, il s'agit bien d'un lieu privé où nous vivons en famille. Le public ne peut donc y accéder librement. Vous ne pouvez pas non plus y faire venir votre famille ou vos amis même si vous louez une chambre ou un gite chez nous.

Il y a peut-être aussi d'autres voyageurs sous le même toit. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.

* * *

DANS LE CAS DU COVID-19

Le Moulin de la Virvée accepte les modifications et annulations de séjour de dernière minute si un nouveau confinement ou une restriction de circulation devait être décidée par le gouvernement français ou le gouvernement du lieu de résidence principale du client.

Le Moulin de la Virvée s'autorise le droit de refuser le service si un client refuse la prise de sa température préalablement à son enregistrement ne respecte pas les gestes barrières, ou non port du masque ou gel pour les mains selon le protocole sanitaire. Le client étant prévenu le paiement du séjour sera dû dans son intégralité. Dans le cas où un client présente des symptômes pendant son séjour l'établissement imposera un isolement dans sa chambre et une prise de température. Si le client refuse ou si le client cache volontairement des symptômes, l'établissement s'autorise à lui refuser le service et à mettre fin à son séjour. Le reste du séjour sera dû. Le client entrant, déclare ne présenter aucun des symptômes du COVID-19.

* * *

LES ARRIVÉES

Notre souhait est de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Aussi nous vous invitons à programmer votre arrivée à partir de 17h30 et ce jusqu'à 20h00. Les arrivées tardives ou au contraire précoces, par exemple, pour déposer les bagages afin de pouvoir visiter le voisinage, sont possibles à condition d'une entente préalable.(Sachant

qu'il est toujours possible d'organiser un accueil un peu plus tardif ou plus tôt si nous sommes prévenus.

TOUS les équipements de la maison et du parc (jardin, parking, piscine, terrasses, tennis...) ne sont accessibles qu'à partir du moment où nous vous aurons accueillis (à partir de 17h30).

Au moment de votre arrivée et après les présentations, nous remplirons ensemble quelques formalités : photocopie de votre carte d'identité ou passeport (si ce n'est déjà fait à la réservation), règlement de la totalité du séjour (espèces ou chèques), édition de votre facture, remise des clefs. En cas de perte des clés une participation forfaitaire de 85 € vous sera facturée, le règlement signé.

Puis visite des infrastructures du Moulin.

* * *

LES DÉPARTS

Le dernier jour, les départs se font au plus tard avant 10h30. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie, nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite le logement le plus accueillant possible.

Tout dépassement d'horaire sera facturé d'une nuitée supplémentaire.

TOUS les équipements de la maison et du parc (jardin, parking, piscine, terrasses, tennis...) ne seront plus accessibles après l'heure de départ demandée soit 10h30.

* *

ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par e-mail adressé au propriétaire.

Pour la Chambre d'hôtes

Annulation avant le début du séjour :

- si l'annulation intervient plus de 72 heures avant le début du séjour, pas de facturation.
- si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, le séjour sera facturé et ne donnera pas lieu à remboursement.

En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire.

Pour le Gite

Annulation avant le début du séjour :

- si l'annulation intervient plus de 7 jours avant le début du séjour, pas de facturation.
- si l'annulation intervient entre 7 jours et 72h avant le début du séjour, facturation de la première nuitée.

• si l'annulation intervient moins de 72h avant le début du séjour, le séjour sera facturé dans sa globalité et ne donnera pas lieu à remboursement.

En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire.

* * *

LES PETITS DÉJEUNERS

Pour la chambre d'hôtes, les petits déjeuners « à la française » (boissons chaudes, viennoiseries, pain frais, confitures et jus de fruits) sont servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison si le temps le permet, entre 7h00 et 9h00 heures.

Pour le gite, vous avez la possibilité de réserver les petits-déjeuners 8€/jour/personne.

* * *

LES CHAMBRES

Toutes nos chambres ont été décorées et préparées avec soin pour permettre à chaque hôte de s'y sentir bien. Nous vous invitons à prendre soin de cet espace de vie dans lequel vous allez séjourner. D'autres visiteurs vous succéderont et apprécieront les lieux comme vous l'avez fait.

Rendre compte de tous problèmes constatés ou toutes dégradations à votre arrivée dans un délai d'une heure après votre arrivée. Toute chose abîmée volontairement fera l'objet d'une compensation financière par vous-mêmes.

Il est de tradition que dans une maison d'hôtes, ou gite, les lits soient faits par les résidents et leurs affaires rangées, par conséquent il n'y a pas de ménage effectué durant le séjour.

Une télévision est à la disposition des visiteurs dans nos hébergements, le son doit être modéré à partir de 22 heures. Les visiteurs peuvent aussi accéder au Wifi gratuitement. Le téléchargement illégal est interdit.

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres ou dans les véhicules en stationnement, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

Les serviettes de toilette mises à disposition dans vos chambres sont réservées à la toilette.

* *

Les animaux

Chiens et chats, sont autorisés et doivent être mentionnés lors de votre réservation.

Les conditions de leurs accès dans notre propriété sont les suivantes :

- qu'ils soient identifiés :tatouage,
- que leur carnet de vaccinations soit obligatoirement à jour,
- pour les chiens, nous demandons que le vaccin de la toux du chenil soit fait depuis minimum 3 semaines.

Nous vous demanderons de nous montrer obligatoirement les papiers d'identités ainsi que les carnets de vaccinations de vos animaux lors de votre arrivée.

En l'absence de papiers ou de carnet de vaccinations, ou si nous constatons que votre ou vos animaux sont agressifs ou représentent un potentiel danger, nous nous réservons le droit de ne pas vous accepter sur notre site. Dans ce cas, votre acompte versé lors de la réservation ne vous sera pas remboursé.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la propriété.

Ramasser les défections de votre animal dans un plastic, bien fermé et mis à la poubelle.

Vos animaux ne doivent pas être laissé en liberté dans la chambre lors de vos absences ainsi que lorsque vous quittez le site.

Toutes dégradations et souillures causées par votre ou vos animaux seront à votre charge et feront l'effet d'une facturation.

Nous nous réservons le droit d'écourter votre séjour si l'une des règles mentionnées cidessus n'est pas respectée ou en cas d'agressivité de votre ou vos animaux.

Dans tous les cas, la somme de votre séjour vous sera facturée dans sa totalité.

* * *

RÈGLEMENT DE LA PISCINE

Utilisation de la piscine : Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes (objectif : éviter les accidents dont sont victimes les enfants) et dans le but de permettre une utilisation harmonieuse, ce règlement piscine a été élaboré.

Les propriétaires rappellent à toute leur clientèle l'absence de surveillance de la piscine.

La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant au Moulin de la Virvée sachant nager.

Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est autorisé à accéder à l'espace piscine. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

Tous jeux bruyants, tous jets d'objets sont interdits dans et autour de la piscine, plongeons et saut depuis le bord sont interdits.

Les usagers de la piscine s'engagent :

• à prendre une douche avant le bain et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire.

- à accéder à l'espace piscine chaussés de sandales adaptées à cet usage (pas de chaussure de ville).
- à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade.
- à ne pas y apporter de nourriture ou boisson sur la plage.
- A fermer toutes les baies vitrées après baignade, et fermer à clé la porte de la piscine.
- L'espace piscine est ouvert aux hôtes de 9h00 à 11h00, et 16h00 à 20h00, nous déclinons toute responsabilité en cas de non utilisation pour la baignade.
- Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.
- Pour l'hygiène et la tranquillité de tous, nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir les animaux sur la plage de la piscine.

Le propriétaire, sur manquements répétés à l'un des articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace piscine qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

Serviettes de piscine

Des serviettes sont mises à votre disposition.

* * *

RÈGLEMENT DU TENNIS

Pour acceder au cours de tennis, vous devrez réserver votre créneau horaires au préalable auprès des propriétaires. Sans réservation, vous ne pourrez pas y avoir accès.

Une tenue correcte et décente est de rigueur, le torse nu est interdit. - Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis ainsi qu'à la nature du sol.

Le court doit être maintenu en parfait état de propreté, il est interdit d'y manger, fumer, de laisser trainer papiers, bouteilles, canettes etc. Le court de tennis n'est pas un lieu pour laisser les enfants jouer seuls.

L'installation permet de jouer au tennis, au badminton ou encore au volley. Toute autre activité est interdite sur le court. Le matériel (raquettes, balles, ballon) est prêté, merci d'en faire le bon usage.

En cas de détérioration du court, du filet, ou matériel prêté, une compensation financière sera demandée.

* * *

BICYCLETTE

Mise à disposition des bicyclettes gratuitement pour toute location.

Attention nous n'effectuons pas de service d'assistance en cas de crevaison ou autre. Un kit de dépannage vous est fourni avec chaque vélo ainsi qu'un antivol. Nous déclinons toute responsabilité sur le prêt des vélos.

* * *

ACCES AU PARC

Le Client est tenu d'utiliser les équipements installés dans le parc conformément à leur destination et de veiller à ne pas les détériorer. Toute circulation de véhicules ou engins à moteur est rigoureusement interdite dans les espaces verts.

Pour la bonne conservation du domaine, il est interdit de grimper aux arbres ou de les détériorer, de cueillir des fruits, des fleurs ou des feuillages.

De manière générale, le parc est autorisé aux chiens à l'exclusion de tous autres animaux, les propriétaires devront en permanence les tenir en laisse, veiller à ce qu'ils ne souillent ni ne dégradent les lieux et qu'ils n'importunent pas les autres hôtes. Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de leur animal avec les sachets mis à disposition et de les jeter dans la poubelle.

Sont interdits les activités et les jeux susceptibles de porter atteinte à la tranquillité ou à la sécurité des autres clients, d'occasionner des dégradations aux plantations aux constructions et au mobilier de jardin, de polluer le plan d'eau et de nuire aux animaux du domaine (chèvres naines, poules). La baignade et autres activités nautiques dans le ruisseau de la Virvée sont interdites.

L'accès au rucher est formellement interdit.

Le public est tenu de respecter la propreté des lieux. Tous papiers, résidus d'aliments ou autres détritus doivent être jetés dans les corbeilles à déchets installées pour cet usage ou conservés sur soi. Il est interdit de cracher, uriner, déféquer dans les espaces verts.

* * *

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif.

La totalité de l'établissement, chambres comprises est donc non-fumeur. Il est bien sûr possible de fumer à l'extérieur, mais par respect des lieux nous demandons aux fumeurs de ne pas y jeter leurs mégots. Des cendriers sont à votre disposition.

Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Chaque résident s'engage à respecter tous les espaces intérieurs et extérieurs. En cas de dégradation il devra en assumer financièrement les réparations.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Vols et accidents : le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

Un parking non surveillé est mis à la disposition de nos hôtes.

* * *

ECO-TOURISME

Les propriétaires du Moulin de la Virvée sont sensibles à la sauvegarde de notre planète et souhaitent contribuer à la protection de l'environnement en minimisant l'empreinte du fonctionnement de sa structure d'accueil.

Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour :

- éviter de laisser les lumières inutilement allumées,
- ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches,
- éteindre les radiateurs fenêtres ouvertes,
- éviter d'utiliser la totalité des serviettes mises a votre disposition si vous n'en n'avez par réellement besoin,
- vider vos poubelles.

L'assainissement étant assuré par un système de fosse septique, pour éviter le colmatage des égouts et les désagréments qui en découlent nous vous demandons de bien vouloir jeter dans les wc uniquement du papier toilette, les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

* * *

En vous souhaitant un bon séjour, nous vous rappelons que nous ne serons jamais bien loin et qu'il ne faut pas hésiter à nous solliciter en cas de besoin, pour un conseil ou toute question relative à votre séjour ou à la région.

Nous vous souhaitons un bon séjour.